

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015336	Date d'inspection Le 12 mars 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 384-7788	
Adresse 309 chemin Fox-Creek Dieppe NB E1A 7M5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	12 mars 2024	12 mars 2024
<p>Commentaires : Lorsque la Mentor en Assurance de la Qualité circule dans les classes pour connaître le ratio enfants-personnel, une éducatrice affirme avoir 6 enfants sous sa charge. La Mentor en Assurance de la Qualité observe 3 enfants de plus. L'éducatrice en question à 9 enfants dans son groupe. Pour assurer une supervision adéquate, les personnes éducatrices doivent connaître leur ratio en tout temps. Une discussion a eu lieu avec l'éducatrice et avec l'administratrice concernant l'importance d'assurer une supervision et de connaître son ratio en tout temps, même lors des transitions.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	26 mars 2024	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la Mentor en Assurance de la qualité observe que les activités sont délibérément planifiées et documentées, mais que la planification n'est pas à jour dans une classe. La MAQ remarque que la planification et la documentation sont absentes depuis le mois de décembre. L'éducatrice en question informe la MAQ que sa planification est à la maison. La programmation doit être quotidiennement planifiée et documentée et doit aussi être disponible sur les lieux.</p>			

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été vérifiés lors de la visite:

- les documents affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- les activités quotidiennes
- Toilettes
- Espaces de rangement

Les toilettes sont sécuritaires et en nombre suffisant, en fonction du nombre et de l'âge des enfants qui

Commentaires généraux

fréquentent l'établissement. L'établissement fournit des marchepieds ou des tabourets qui permettent aux enfants d'utiliser les toilettes et les lavabos de dimension régulière.

L'établissement est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger les produits toxiques, les produits chimiques, les produits d'entretien et les médicaments;

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pendant l'arrivée du groupe après-classe. Elle a été en mesure d'observer le temps des jeux libres à l'intérieur, les jeux extérieurs et la collation.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 mars 2024

Date

original signé par
Tina LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 mars 2024

Date